



Advertising rates  
Tarifs publicitaires

---

e-FRANC

---



Professionnels

n°SIRET/TVA : .....

## Adresse de facturation

Raison sociale : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

## Professionnels

FORMATS (à fournir en jpg)	PRIX H.T.	COCHER LA FORMULE CHOISIE
Formule 1 175 x 250 pixels	5 000€ / an	<input type="checkbox"/>
	550€ / mois	<input type="checkbox"/>
Formule 2 175 x 125 pixels	3 000€ / an	<input type="checkbox"/>
	350€ / mois	<input type="checkbox"/>
Formule 3 175 x 62 pixels	1 800€ / an	<input type="checkbox"/>
	200€ / mois	<input type="checkbox"/>

## Options

Tarifs emplacements préférentiels  
(selon la formule sélectionnée)

Slideshow (diaporama)	+ 20%	<input type="checkbox"/>
Position à droite	+ 10%	<input type="checkbox"/>
Position en haut	+ 10%	<input type="checkbox"/>

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente

## Présentation de l'audience

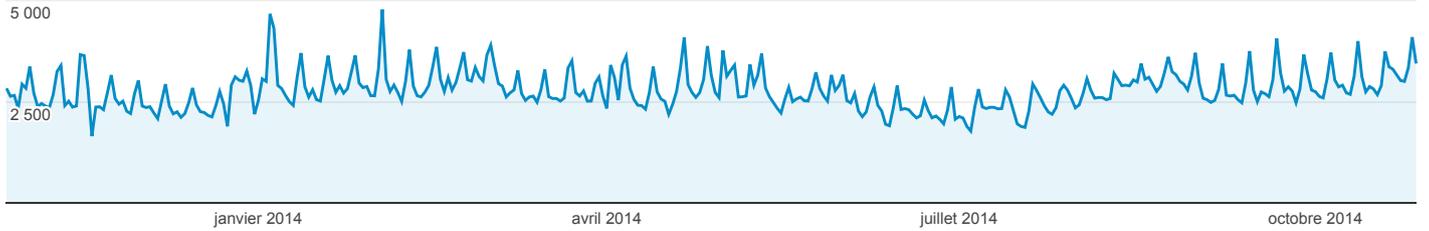
28 oct. 2013 - 27 oct. 2014

Toutes les sessions  
100,00 %

+ Ajouter un segment

Vue d'ensemble

Sessions



Sessions

1 016 843



Utilisateurs

639 399



Pages vues

7 385 352



Pages/session

7,26



Durée moyenne des sessions

00:06:18

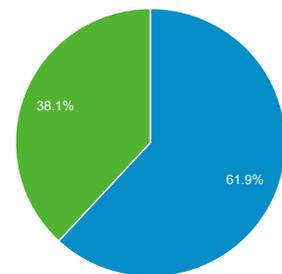


Taux de rebond

34,18 %



■ New Visitor ■ Returning Visitor



% nouvelles sessions

61,72 %



Langue	Sessions	% Sessions
1. fr	550 037	54,09 %
2. fr-fr	395 421	38,89 %
3. en	22 282	2,19 %
4. en-us	19 051	1,87 %
5. de-de	2 537	0,25 %
6. fr-be	2 533	0,25 %
7. en-gb	2 118	0,21 %
8. it-it	1 839	0,18 %
9. it	1 658	0,16 %
10. de	1 465	0,14 %

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'éditeur cgb.fr est propriétaire du site internet le e-franc lequel est un outil d'information créé en novembre 2011. Ce site internet contient toutes les monnaies présentes dans l'ouvrage de référence Le Franc, à savoir actuellement 4771 lignes, 343 types monétaires et environ 23835 cotes. Il existe également un lien avec le site internet de la Collection Idéale. L'accès au site internet e-franc est entièrement gratuit et permanent. Ce site internet est accessible via le lien : <http://www.lefranc.net/> incluant des liens hypertextes, l'ensemble étant hébergé sur le site cgb.fr.

L'annonceur est celui qui souhaite intégrer une publicité ou promotion sur le site internet du e-franc, telle que définie dans le présent contrat.

L'insertion de publicité sur le site internet du e-franc se fait dans le respect des règles déontologiques de la profession et particulièrement sans aucune garantie implicite ou explicite de cgb.fr sur le contenu des publicités insérées par les annonceurs.

## ARTICLE 1 : OBJET ET COMMUNICATIONS

L'annonceur demande à cgb.fr, représenté par Monsieur Michel PRIEUR en qualité de président de lui fournir la prestation suivante :

La publicité et/ou la promotion de son activité sur internet dans le respect des lois et règlements communautaires concernant le droit de la concurrence et des usages de la netiquette.

À cet effet, l'éditeur, représenté par Monsieur Michel PRIEUR en qualité de président de cgb.fr, met à disposition de l'annonceur un espace publicitaire situé sur le site internet du e-franc.

L'annonceur et l'éditeur communiqueront, sauf exception justifiée, par courriels et s'assureront que ceux-ci ont bien été lus. Le téléphone sera aussi peu utilisé que possible.

## ARTICLE 2 : MODALITÉS DE LA PRESTATION

L'éditeur s'engage à fournir un espace publicitaire sur le site internet e-franc dont les modalités sont définies ci-après au choix :

- insertion selon le format convenu du document fourni par le client
- en sus, il est possible, sur devis, de créer le document à insérer avec les textes, logos, illustrations fournis par l'annonceur
- en sus, il est possible, sur devis, d'améliorer l'esthétique du document à insérer avec les textes, logos, illustrations fournis par l'annonceur

Toute fourniture de publicité impose la remise d'un bon de commande rempli, signé, accompagné des documents nécessaires à la réalisation de la publicité et du règlement de celle-ci. Un bon de commande se transmet par pdf : l'annonceur imprime le bordereau vierge, le remplit, le signe, le scanne en pdf et le renvoie à l'éditeur en pièce jointe avec les éléments de l'annonce, le tout dans un ou plusieurs courriels.

Tous les documents devant être utilisés pour réaliser le document publicitaire doivent être fournis sous forme digitale, sauf exception justifiée, en jpg ou en pdf, les liens et instructions envoyés par courriel.

Toute publicité ou client peut être refusé sans qu'une justification soit nécessaire. Aucune information ou contenu illégal, contraire à l'ordre public et aux bonnes moeurs, que ce soit de nature apparente ou cryptée, visible ou cachée dans les programmes informatiques ne sera affichée. Tous les textes et les messages publicitaires doivent être conformes aux lois et réglementations en vigueur. L'éditeur ne saurait être responsable des textes à caractère publicitaire, lesquels sont mis en ligne sous la responsabilité exclusive de l'annonceur. Aucune information de nature privée ou confidentielle pouvant nuire à la publicité projetée ne sera affichée.

L'éditeur n'accepte qu'un seul lien hypertexte par publicité. Toute page mise en lien dans la publicité doit être visible sans efforts à l'écran dans le format de publicité choisi, elle sera hébergée par l'éditeur.

Préalablement à la mise en ligne, l'éditeur soumettra l'encart publicitaire à l'annonceur. Celui-ci sera visible via une URL et envoyé par courriel. Après consultation, l'annonceur donnera son accord par retour de courriel.

En l'absence d'observation de l'annonceur, qui devra être notifiée par e-mail dans un délai minimum de quatre jours ouvrés après la réception de celui-ci, l'encart publicitaire sera réputé accepté sans réserves.

## ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE L'ANNONCEUR

L'annonceur s'engage à fournir les textes publicitaires et les éléments graphiques (logos) ainsi que des images dont la libre disposition est assurée conformément au Code de la Propriété Intellectuelle, il doit être propriétaire de toutes les images et textes utilisés.

L'annonceur s'engage à répondre dans un délai suffisamment court aux demandes d'informations complémentaires, en cas contraire le non-respect des délais de livraison ne saurait être imputable à l'éditeur. En l'absence d'observation de l'annonceur, qui devra être notifiée par courriel dans un délai minimum de quatre jours ouvrés après la réception de celui-ci, le document à insérer sera réputé accepté sans réserves.

## ARTICLE 4 : PRIX

Le montant de la prestation est fixé par le tarif et/ou par le devis. L'éditeur ne prévoit pas de système d'acompte. Le règlement accompagne la commande et fait office de réservation. La grille des tarifs est en ligne sur la page d'accueil du site internet du e-franc et peut être modifiée sans préavis mais sans modifier les tarifs des contrats en cours jusqu'à leur renouvellement au bout de douze mois.

## ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ

L'éditeur rappelle qu'internet peut être considéré comme un lieu public et qu'il appartient à l'annonceur de vérifier que les documents fournis quel que soit leur support ou leur nature sont en conformité vis-à-vis du Code de la Propriété Intellectuelle et qu'il en est propriétaire ; l'annonceur fait son affaire, pour cela comme pour tout le contenu de sa publicité, de toutes les conséquences qui pourraient advenir du non respect de cette clause. Seule la responsabilité de l'annonceur pourra être engagée à ce titre.

## ARTICLE 6 : FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'éditeur ne pourra être recherchée en cas d'inexécution des présentes conditions générales de vente du fait d'événements extérieurs qui seraient indépendants de sa volonté, en cas notamment de catastrophes naturelles, guerres, grèves, panne électrique généralisée, panne des centres de routage ou interruption des services de liaison internet etc...

## ARTICLE 7 : CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ

L'éditeur s'engage à ne pas divulguer les informations dont il aurait pu avoir connaissance par l'annonceur qui le concerne directement ou indirectement et qui n'ont pas fait l'objet d'une divulgation publique auparavant.

## ARTICLE 8 : REQUALIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

En aucun cas les conditions générales de vente n'instituent une relation subordonnée entre l'annonceur et l'éditeur. Elles ne peuvent pas être analysées en un contrat de travail de quelque type que ce soit. L'insertion publicitaire est considérée comme une oeuvre de l'esprit au sens strict de l'article L.112-2 du Code de la Propriété Intellectuelle.

## ARTICLE 9 : DURÉE DE L'INSERTION

L'insertion d'un encart publicitaire sur le site internet du e-franc est acceptée par l'éditeur dès la facture réglée et les documents validés. Les conditions générales de vente sont valables pour une durée de un an (douze mois) à compter de la date de facturation.

L'accord aux conditions générales de vente se renouvellera automatiquement par tacite reconduction. Ainsi, à la fin des douze mois, une nouvelle facture sera émise et envoyée pour une nouvelle période de douze mois supplémentaires. Pour résilier la tacite reconduction l'annonceur doit le notifier par l'envoi d'un courriel à l'adresse : [publicite@cgb.fr](mailto:publicite@cgb.fr) au moins deux mois avant la fin de sa parution initiale.

## ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE

L'interprétation et l'exécution des présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français et le lieu de juridiction est Paris.

L'appréciation de la loi, surtout dans le domaine internet, se fait au jour le jour et non au jour de l'acceptation des conditions générales de vente. En effet, la législation peut se modifier à tout moment et avoir des incidences sur les conditions générales de vente. Les conséquences de ces modifications de législation sont prévues à l'article 11 des présentes conditions générales de vente.

L'annonceur reconnaît que les présentes conditions générales de vente de location d'espaces publicitaires n'est pas soumis aux dispositions des articles L. 121-23 à L. 121-28 du Code de la consommation.

## ARTICLE 11 : MODIFICATION DE LA LEGISLATION

En cas de modification de la législation française, celle-ci est immédiatement applicable, à moins que les parties n'en conviennent autrement dans un avenant aux conditions générales de vente.

Si la modification de cette législation avait pour but de rendre impossible l'exécution des conditions générales de vente par l'une des parties, celle-ci doit le faire savoir à l'autre partie immédiatement par courriel.

## ARTICLE 12 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toute difficulté d'interprétation ou d'application des présentes Conditions Générales de Vente après une tentative de résolution à l'amiable sera soumise à l'appréciation du Tribunal de commerce de Paris.